**Multiple Indicator Cluster Survey (MICS)**

Termes de Référence –Consultant National MICS

12 à 18 mois

**Contexte**

L'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) est un programme international d'enquête sur les ménages élaboré et appuyé par l'UNICEF. MICS est conçu pour recueillir des estimations sur les indicateurs clés qui sont utilisés pour évaluer la situation des enfants et des femmes. Au cours des 20 dernières années, MICS a évolué pour répondre aux besoins changeants en matière de données, passant de 28 indicateurs au premier cycle à 200 indicateurs au cours du sixième cycle actuel et devenant une source importante de données sur la protection de l'enfance et l'éducation de la petite enfance et une source majeure de données sur la santé et la nutrition des enfants. En plus d'être un outil de collecte de données permettant de générer des données pour suivre les progrès vers les objectifs nationaux et les engagements mondiaux visant à promouvoir le bien-être des enfants, MICS a fourni des données précieuses pour la suivi des OMD en étant une source cruciale de données pour le « UN Secretary General’s Final Millennium Development Goals Progress Report ».

Depuis le lancement des MICS dans les années 1990, plus de 300 enquêtes ont été réalisées dans plus de 100 pays. Dans le cadre des efforts mondiaux visant à développer les capacités nationales de production et d'analyse de données de haute qualité et désagrégées, l'UNICEF a lancé la sixième série de MICS en octobre 2016 et les résultats des premières enquêtes devraient être disponibles d'ici la fin de 2017. Ce nouveau cycle est en accord avec la liste des indicateurs de développement durable (ODD) approuvée par la Commission de statistique de l'ONU en 2016, à la suite de l'adoption mondiale des 17 ODD et 169 objectifs de l'Agenda pour le développement durable de 2030. Le cadre définitif des indicateurs de SDG comprend actuellement 230 indicateurs mondiaux, dont environ 30% sont basés sur les enquêtes auprès des ménages. Aujourd'hui, MICS, qui couvre près de la moitié des indicateurs SDG basés sur les enquêtes auprès des ménages, est bien placée pour jouer un rôle central dans ce nouvel Agenda, parallèlement à d'autres enquêtes démographiques, sanitaires et socioéconomiques et compléter les données provenant de sources administratives et de recensements . Les questionnaires MICS ont fait l'objet d'un travail méthodologique et de validation rigoureux pour élargir la portée des outils et inclure de nouveaux thèmes qui reflètent les indicateurs des ODD et les nouveaux enjeux dans le contexte de 2030 Agenda pour le développement durable, incluant : test rapide de la qualité de l’eau, transferts sociaux, capacités d’apprentissage (enfants âgés de 7 à 14 ans), fonctionnement des enfants et des adultes, statut migratoire, utilisation de combustibles et de technologies propres et victimisation.

Le bureau de pays (BP) de l'UNICEF a déjà appuyé les enquêtes MICS en Année, Année et Année. Pour appuyer l'établissement d'une base de référence / Dans le cadre de l'examen à mi-parcours / Autre objectif clé du cycle de programme de pays 2018-2021, le BP de l'UNICEF de pays appuiera une MICS dans le cadre du 6ème cycle du programme d'enquête, en année. Pour garantir la bonne exécution de l'enquête MICS, des délais précis sont respectés et pour que le partenaire national, l'Office national de la statistique (ONS) reçoive l'assistance technique nécessaire pour produire des données de qualité et fiables, le BP de l'UNICEF engagera un Consultant à plein temps pour superviser le processus MICS, du travail préparatoire à la publication des résultats. La MICS6 du pays de l’année sera faite sur CAPI (Computer-Assisted Personal Interviewing) dans lequel l'intervieweur utilise une tablette pour enregistrer les données. La collecte des données avec CAPI peut réduire le temps nécessaire pour recueillir et traiter les données de l'enquête, faciliter le suivi en temps réel, améliorer la qualité des données et réduire les coûts des enquêtes.

**Objectifs du poste**

Sous la supervision du Spécialiste de Suivi-Evaluation, le consultant national MICS (CNM) soutiendra et fournira des directives au BP de l’UNICEF de pays et à l'ONS pour la préparation, la mise en œuvre et l'achèvement de l'enquête MICS dans le pays. Le/ la CNM conseillera l'ONS, en particulier le coordonnateur de l’enquête et les experts en échantillonnage et en traitement des données, lors de la planification de l’enquête, la conception des questionnaires, l'échantillonnage, la formation, le travail sur le terrain, le traitement des données, l'analyse des données, la dissémination et l'archivage, pour assurer que les protocoles et recommandations de MICS sont suivis en tout temps. Le/la CNM communiquera efficacement entre le bureau de l'UNICEF et l'ONS, en répondant rapidement aux besoins et aux problèmes liés à MICS et fur et à mesure qu'ils se présenteront.

Le/la CNM sera chargé(e) de coordonner et de soutenir le travail des autres personnes ressources recrutées par l'UNICEF pour fournir une assistance technique au processus MICS. Le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'équipe d'enquête, les parties prenantes et les comités de pilotage et techniques et représentera l'UNICEF dans les réunions et les ateliers en relation avec l'enquête, au besoin. Le CNM travaillera également en étroite collaboration avec le coordonnateur régional MICS du bureau régional (BR) et l'équipe MICS mondiale au siège de l'UNICEF (HQ).

**Principales tâches liées au poste**

1. Fournir un soutien technique et de gestion à l'enquête MICS ;  
2. Présenter la méthodologie MICS, les outils et les lignes directrices aux partenaires / parties prenantes (par exemple, ministères, agences des Nations Unies, etc.) ;  
3. Finaliser, en collaboration avec les partenaires nationaux et le BP de l'UNICEF, le plan et le budget de l'enquête, y compris le calendrier et les partager avec le BR de l'UNICEF ;  
4. Veiller à ce que le protocole d'éthique et les autres recommandations éthiques soient pris en compte dans le processus de mise en œuvre de l'enquête et que tous les documents relatifs à MICS soient partagés avec le comité d'éthique national à temps pour approbation ;  
5. Superviser chaque étape du processus d'enquête et s'assurer que les protocoles et les normes MICS sont suivis par l'ONS, plus précisément pendant les visites de formation et de supervision sur le terrain ;  
6. Communiquer régulièrement avec le BP, le BR et / ou le Siège de l'UNICEF pour répondre en temps opportun à toutes les questions relatives à MICS ;  
7. Fournir des mises à jour mensuelles sur les activités MICS au BP / BR / Siège de l'UNICEF ;  
8. Coordonner le travail des spécialistes de l’ONS et des consultants régionaux de l'UNICEF et d'autres personnes ressources affectées par le BP et / ou le BR de l'UNICEF pour soutenir les différentes étapes de l'enquête ;  
9. Veiller à ce que des revues techniques externes effectuées par des experts (consultant régional en échantillonnage, consultant régional en traitement des données et consultant régional auprès des ménages) soient effectués aux étapes clés de l'enquête et coordonner les commentaires et les réponses entre le BP/ BR et l'ONS ;  
10. S'assurer que tous les documents et manuels liés à l'enquête sont bien archivés tout au long du processus de l'enquête (par exemple: protocole d'entente, plan d'enquête et budget, questionnaires, manuels, plan d'échantillonnage, rapports de formation / le plan de tabulation, les tableaux, la syntaxe des tableaux, les fichiers de données, le rapport des résultats de l'enquête (et le rapport final), les documents de dissémination, etc.) ;  
11. Participer à toutes les réunions du Comité de Pilotage et du/ des Comités techniques de MICS ;  
12. Participer aux ateliers régionaux MICS et y contribuer ;  
13. S'assurer que les enseignements tirés, les problèmes et les bonnes pratiques sont documentés tout au long du processus MICS et rapidement partagés avec la communauté MICS (autres pays de mise en œuvre de MICS, BR et HQ) par tous les moyens disponibles.

**Activités spécifiques**

En consultation et en collaboration avec le BP de l'UNICEF et l'ONS, le CNM sera chargé de veiller à ce que les activités suivantes soient menées conformément aux directives MICS et contribuera à la coordination de ces activités :

1. *Planification de l'enquête :*

* Un comité directeur est constitué et composé de toutes les parties prenantes nationales et internationales concernées, y compris le Comité national d'éthique ;
* Il existe au moins un Comité technique composé de tous les experts techniques pertinents ;
* Le plan et le budget de l'enquête, y compris le calendrier, sont finalisés et partagés avec toutes les parties prenantes ;
* Un protocole d'accord/Mémorandum Of Understanding (MoU) entre le pays de l'UNICEF et l'ONS est signé avant que les fonds ne soient consacrés aux activités de l’enquête ;
* Les fournitures d'enquête sont achetées et distribuées à temps pour la formation et la collecte de données.
* Conception de l'échantillon :
* Le Consultant régional en échantillonnage de l'UNICEF reçoit les informations nécessaires et ses visites sont bien gérées et coordonnées dans le cadre des plans d'enquête ;
* La conception de l'échantillon est finalisée par l'expert en échantillonnage de l'ONS avec l'orientation et la revue du consultant régional en échantillonnage de l'UNICEF ;
* Le matériel et les opérations de dénombrement et de cartographie sont examinés par le consultant régional en échantillonnage de l'UNICEF et exécutés sur le terrain selon les recommandations de MICS ;
* Le plan d’échantillonnage est revu par le BR et/ou HQ de l’UNICEF avant finalisation ;
* La sélection finale des ménages est revue ;
* Les pondérations sont revues.
* Les questionnaires MICS :
* Le personnel approprié du programme de l'UNICEF et le Comité technique participent à l'examen de l’adaptation des sections pertinentes des questionnaires MICS ;
* Les modules sélectionnés répondent aux lacunes en données des pays et répondent aux besoins en données pour les ODD ;
* Les questionnaires suivent le processus de traduction et de retraduction ;
* Les questionnaires sont prétestés et un rapport de prétest est produit ;
* Les questionnaires sont revus par le BR UNICEF et HQ avant finalisation.
* Les Manuels :
* Les manuels MICS de dénombrement et de cartographie des ménages, du superviseur, du mesureur et de l’enquêteur sont adaptés au contexte spécifique du pays et traduits.
* Application CAPI :
* L’application CAPI standard est adaptée par l'expert en traitement des données de l'ONS, avec l'aide du consultant régional en traitement des données de l'UNICEF ;
* L’application CAPI application est revue par le BR et/ou HQ avant finalisation ;
* Le manuel d'édition secondaire et la syntaxe des Tableaux de Qualité du Terrain (TQT) sont adaptés par l'expert en traitement des données de l'ONS avec les conseils du consultant régional en traitement des données de l'UNICEF.

1. *Dénombrement et cartographie, formation et suivi du terrain, traitement des données :*

* Le dénombrement des ménages et la cartographie sont planifiées et exécutées selon les directives de MICS ;
* Les programmes de formation sont adéquatement adaptés au contexte du pays tout en respectant les directives de MICS
* Des personnes-ressources appropriées sont identifiées pour faciliter la formation (par exemple des nutritionnistes pour la formation en anthropométrie, des experts de l'enquête pour la méthodologie, etc.) ;
* Contribuer à la formation principale du terrain ;
* Les visites sur le terrain et les visites de suivi sur le terrain sont planifiées et exécutées selon les directives de MICS ;
* Les tableaux de contrôle de la qualité du terrain sont produits sur une base hebdomadaire, immédiatement analysés par les gestionnaires de l'enquête et les principales constatations sont communiquées aux superviseurs de terrain pour action. Les tableaux de contrôle du terrain sont immédiatement partagés avec le BR de l'UNICEF ;
* La participation de staff du BP UNICEF est organisée pour appuyer le suivi de la collecte des données ;
* Le consultant régional en traitement des données de l'UNICEF reçoit en temps voulu l'information nécessaire et ses visites dans les pays sont bien gérées et coordonnées ;
* Le matériel est disponible pour l'application CAPI (collecte de données et composants du menu du bureau central), et le logiciel est correctement installé et un système de travail, de transfert de données et de sauvegarde de données est établi ;
* Suivre le traitement des données et l’édition secondaire des données.

1. *Analyse des données et rédaction du rapport :*

* Les poids d'échantillonnage sont inclus dans les ensembles de données et revus par l'expert d'échantillonnage de l'ONS avec l'orientation et la revue du consultant régional d'échantillonnage de l'UNICEF ;
* Le plan de tabulation MICS et la syntaxe standard sont adaptés et utilisés pour générer des fichiers de données SPSS et des tableaux MICS ;
* L'ensemble des données / tableaux, y compris l'indice de bien-être économique, sont revus de façon approfondie par des experts techniques (par exemple, expert en échantillonnage) et par des experts en la matière à l'ONS avant que le processus de rédaction du rapport ne commence ;
* Coordonner et contribuer de façon substantielle à l'élaboration du rapport sur les résultats de l'enquête (et éventuellement sur le rapport final), en utilisant le modèle MICS et selon les normes MICS pour assurer une mise à disposition en temps opportun ;
* S'assurer que le rapport sur les résultats de l'enquête (et le rapport final) subissent le processus de revue technique par le BR et HQ ;
* Coordonner l'impression et la dissémination du rapport sur les résultats de l'enquête (et le rapport final) ;
* Organiser et faciliter la présentation du rapport sur les résultats de l'enquête (et le rapport final) par le biais d'un séminaire national ;
* Fournir une expertise technique et des conseils pour une large dissémination du Rapport des résultats de l'enquête (et du Rapport final) et des principaux résultats ;
* S'assurer que l'archivage de l’enquête MICS contient tous les documents et matériels de l'enquête finale (MoU, PEP, questionnaires, manuels, plan d'échantillonnage, rapports sur le terrain, application CAPI, syntaxes, base de données, tableaux, etc.) est produit par l'ONS.

1. *Participer à tous les Ateliers régionaux et/ou nationaux de MICS*

**Livrables**

1. Rapport mensuel d'activité, décrivant les activités entreprises au cours du mois et soulignant les problèmes rencontrés et les solutions mises en place pour les atténuer ;
2. Rapports de missions de terrain ;
3. Rapport de mission sur les ateliers ;
4. Présentations et matériels de formation utilisés dans les formations, ateliers et autres réunions.

**Supervision**

Le CNM sera sous la supervision directe de l’Officier de suivi-évaluation de l’UNICEF Bureau pays.

**Confidentialité des données et des documents MICS**

Le CNM doit respecter la confidentialité complète des données MICS ainsi que des documents MICS spécifiques qui seront produits tout au long du processus MICS. Le CNM ne peut utiliser les documents et les ensembles de données que pour les tâches liées à ces termes de référence.

**Qualifications et Compétences**

*Education :*

Niveau Universitaire en Démographie, Statistiques, Sciences Sociales, Epidémiologies et tout autre domaine technique connexe est requis

*Compétences et expérience :*

* Un minimum de 5 ans d'expérience dans la coordination et / ou la gestion d'enquêtes quantitatives auprès des ménages (expérience précédente de MICS ou Enquête Démographique et de Santé (DHS) demandée) ;
* Solides compétences informatiques et forte expertise en analyse statistique (familiarité avec les logiciels de traitement et d'analyse des données, en particulier SPSS) ;
* Expérience de la collecte de données en CAPI ;
* Expérience en formation et capacité à organiser et à faciliter la formation et faire des présentations ; ;  
  Expérience en collecte des données avec CAPI ;
* Expérience en analyse des données et rédaction de rapport d’enquête.

*Autres compétences :*

* Excellentes aptitudes en communication et relations interpersonnelles ;
* Excellentes communications orales et écrites dans la (les) langue (s) requise(s) ;
* Connaissance et expérience antérieure de travail dans le pays et / ou dans la région hautement souhaitable ;
* Aptitude démontrée à travailler dans un environnement multiculturel et à établir des relations harmonieuses et efficaces tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation, plus spécifiquement avec les bureaux nationaux de statistique ;
* Aptitude démontrée à diriger, à gérer et à superviser ;
* Capacité et volonté de voyager intensivement dans le pays et d'assister à des ateliers régionaux.

**Arrangements pour le bureau et exigences de voyages**

Pendant la période contractuelle, le CNM devra voyager à l'intérieur du pays et là où auront lieu les ateliers régionaux MICS, dans d'autres pays et au Bureau régional de l'UNICEF. Les frais de voyage seront couverts par le bureau de pays de l'UNICEF.

Le CNM sera basé à l'ONS qui lui fournira son espace, des conditions de travail adéquates avec accès à l'Internet et le matériel nécessaire.

**Estimation de la durée du contrat et honoraires :**

Le CNM devrait être recruté au début de la planification des MICS et rester dans l’équipe jusqu'à ce que le rapport des résultats de l'enquête (et le rapport final) et l’archivage de l'enquête soient produits. Sans retard significatif et sans imprévu, l'enquête MICS peut être menée en 18 mois.

La durée de la consultation doit couvrir un minimum de 12 mois et un maximum de 18 mois, selon le temps qu'il faudra pour finaliser l'ensemble du processus MICS. Seuls les candidats qui peuvent s'engager pour toute cette durée seront considérés.

Le consultant doit indiquer son tarif mensuel pour les services à fournir. Les honoraires payables à un consultant doivent respecter le principe du «meilleur rapport qualité-prix», c'est-à-dire atteindre le résultat souhaité au prix le plus bas possible. Ce contrat ne permet pas le paiement d’heures supplémentaires, d’une assurance médicale, d’impôts ni de congés maladie.  
L'UNICEF se réserve le droit de retenir tout ou partie du paiement si le rendement n'est pas satisfaisant, si le travail / la production est incomplet ou n'est pas livré ou si les délais ne sont pas respectés.